



Rester à la maison et éviter tout contact avec les autres, voilà le meilleur moyen de protéger votre communauté si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou si votre test de dépistage est positif.

Vous êtes légalement tenu de vous isoler :

Immunisation complète (2 doses de vaccin ou 1 dose Janssen) : isolement obligatoire pendant 5 jours dès l'apparition des symptômes ou jusqu'à leur disparition, la période la plus longue étant retenue, si les symptômes ne sont pas liés à une maladie ou à un problème de santé préexistant. Durant les 5 jours suivant la fin de votre isolement, vous devez porter en tout temps un masque lorsque vous êtes en présence d'autres personnes.

+ Immunisation incomplète (1 dose ou moins) : isolement obligatoire pendant 10 jours dès l'apparition des symptômes ou jusqu'à leur disparition, la période la plus longue étant retenue, si les symptômes ne sont pas liés à une maladie ou à un problème de santé préexistant.

+Si votre test de dépistage est négatif et si vous présentez des symptômes, vous devez rester chez vous et éviter tout contact avec d'autres personnes jusqu'à ce que vous n'ayez plus de symptômes.

Information : alberta.ca/isolation.aspx